



# COMMUNAUTE DE COMMUNES CCA 800

## « Espace Levier – Val d’Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d’Huin, Evillers, Gevresin,  
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaines, Sombacour,  
Villeneuve d’Amont et Villers-Sous-Chalamont

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N°48 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 09 DECEMBRE 2020

Convocation en date du : 3 décembre 2020

Présidence : Monsieur Claude COURVOISIER

Lieu : Espace Carouge à Levier \_Communauté de Communes Altitude 800

Membres en exercice : 24

<b>Arc-sous-Montenot</b>	Patrick GRILLON	X
<b>Bians-les-Usiers</b>	Aurélien DORNIER	Procuration à Frédéric Toubin
	Martial BICHET	Procuration à Ahmed KALLAL
<b>Chapelle d’Huin</b>	Béatrice PRITZY	Procuration à Claudine Cattet
	Cédric BRAGARD	Procuration à Claude Courvoisier
<b>Évillers</b>	Jean-Philippe DESCOURVIERES	X
<b>Gevresin</b>	Louis BOURGEOIS	X
<b>Goux-les-Usiers</b>	Éric BOURGEOIS	Excusé
	Claudine CATTET	X
	Nicolas ROYET	Excusé
<b>Levier</b>	Marc SAULNIER	X
	Nathalie SIEVERT	X

<b>Levier</b>	Isabelle CUENOT	X
	François GARCIA	X
	Coralie GABRY	Procuration à Marc Saulnier
	Frédéric DOLE	X
	Christophe MICHEL	X
	Léonie SCHNEITER	X
	Bernard JEANNIN	X
<b>Septfontaines</b>	Christian RATTE	Absent
<b>Sombacour</b>	Frédéric TOUBIN	X
	Ahmed KALLAL	X
<b>Villeneuve d’Amont</b>	Marie-Claire MONNIN	Procuration à Claude Courvoisier
<b>Villers-sous-Chalamont</b>	Claude COURVOISIER	X

*X = membre présent à la réunion. Quorum Atteint*

## ORDRE DU JOUR :

1/ Maison de santé du Val d'Usiers : Contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la société Idéha.

Madame Isabelle CUENOT est désignée secrétaire de séance pour ce conseil.

### 1/ Maison de santé du Val d'Usiers : Contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la société Idéha.

Le Président souhaite apporter une réponse quant à la question de la mise à disposition du bâtiment par la commune de Goux-les-Usiers. Lors du conseil communautaire du lundi 07 Décembre la question s'était posée à savoir si une commune pourrait reprendre son bâtiment mis à disposition de l'EPCI. Voici l'élément de réponse apporté par les services de la sous-Préfecture : La mise à disposition d'un bâtiment communal à l'EPCI en lien avec une compétence intercommunale, ne peut être rompue qu'avec l'accord de toutes les communes et ce par le biais d'une modification des statuts. La procédure établit depuis la création de la collectivité est donc pérenne.

Le Président fait lecture au conseil communautaire, du mandat d'études proposé par la société Idéha.

Ce Mandat d'études pour la réalisation d'une Maison de Santé pluridisciplinaire à Goux les Usiers a pour but de déléguer la maîtrise d'ouvrage de la collectivité à l'entreprise Idéha.

Cette délégation d'ouvrage permettra la réalisation des études ci-dessous :

- Etude d'intégration urbanistique et fonctionnelle de l'opération,
- La co-conception en relation avec le soignant afin de définir les besoins en termes de surfaces et fonctionnalité,
- La définition du programme de la maison de santé,
- L'échéancier de réalisation,
- L'estimation de l'enveloppe budgétaire de l'opération,
- Contractualisation des études en tant que maître d'ouvrage délégué, de maîtrise d'œuvre externe, du bureau de contrôle et du contrôleur SPS et des prestataires nécessaires,
- Pilotage administratif du montage opérationnel y compris des dossiers de financement,
- Préparation du dossier de permis de construire,
- Préparation du dossier de consultation des entreprises.

Le montant de ce mandat s'élève à 28 000€ HT se décomposant ainsi :

Etape 1 : Contractualisation avec les prestataires : 3000€ HT

Etape 2 : Dépôt du permis de construire : 3000€ HT

Etape 3 : Montage des dossiers de subvention : 11 000€ HT

Etape 4 : Remise du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) : 11 000€ HT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le mandat d'études pour un montant de 28 000€ HT au profit de la société IDEHA,
- Autorise le Président à régler les honoraires d'architectes et des études thermiques, inférieures au seuil de procédure des marchés publics,
- Autorise le Président à régler les factures concernant le bureau de contrôle, la mission SPS ainsi que des frais liés à la publicité, inférieures au seuil de procédure des marchés publics,
- A signer tous documents relatifs à ce dossier.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,

Claude COURVOISIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CCA 800  
"Espace Levier - Val d'Usiers"  
BP 21 - 25270 LEVIER

